

# Schéma pluriannuel d'accessibilité Ayvens 2024 – 2026

## Table des matières

1.	Introduction.....	2
2.	Politique d'accessibilité.....	2
3.	Recensement des sites et applications existants.....	2
4.	Organisation de la prise en compte de l'accessibilité numérique ...	3
5.	Ressources humaines et financières .....	3
6.	Assistance et traitement des retours utilisateurs .....	4
7.	Les mesures correctives .....	4
8.	Action de formation et sensibilisation.....	4
9.	Processus de contrôle et de validation .....	4
10.	Plan d'actions annuel.....	4

## 1. Introduction

En application de l'article 47 de la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et, du Décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des services de communication au public en ligne, le présent document a pour objet de présenter le Schéma Pluriannuel de Mise en Accessibilité de Ayvens.

Ce schéma pluriannuel porte sur les années 2024 à 2026. Il pourra être revu et enrichi chaque année au moment de l'établissement du bilan du plan d'action annuel.

## 2. Politique d'accessibilité

Notre groupe Société Générale est signataire du « [Manifeste pour l'inclusion des personnes handicapées dans la vie économique](#) », qui prévoit notamment l'optimisation de l'accès aux outils numériques de l'entreprise aux personnes en situation de handicap, l'intégration de l'accessibilité numérique dans la conception des schémas directeurs des systèmes d'informations et le développement des solutions numériques.

L'accessibilité numérique est l'un des 4 axes de la politique de notre groupe en matière d'intégration des personnes en situation de handicap, qui comprend également le recrutement & l'intégration, la formation et les achats responsables.

Ce schéma pluriannuel décrit l'approche et les mesures prises par Ayvens pour la mise en accessibilité progressive de ses sites internet, intranet et extranet, les applications mobiles et les progiciels destinés aux clients et aux collaborateurs.

## 3. Recensement des sites et applications existants

Au niveau de chaque entité, un recensement de l'ensemble des sites et applications internes et externes a été réalisé ou est en cours de réalisation. Afin d'aider les différentes entités, une liste de critères a été établie pour identifier les sites et applications prioritaires pour une mise en conformité.

Durant l'année 2023, une grande partie des sites ou applications de Ayvens identifiés comme prioritaires auront fait l'objet d'un audit. Ces audits se poursuivront sur les années à venir (2024, 2025 et 2026).

Chaque entité publie ses déclarations d'accessibilité sur ses différents sites et applications concernés. Chaque déclaration d'accessibilité est disponible sur une page dédiée « accessibilité numérique » directement consultable depuis le bas de page de la page d'accueil et depuis n'importe quelle page du site.

En annexe du plan d'action annuel, figure la liste – non exhaustive - des principaux sites de notre entité et le lien vers les déclarations d'accessibilité. Cette liste sera mise à jour tous les ans. Les sites et applications destinés uniquement aux employés de notre entité n'y apparaissent pas pour des raisons de confidentialité.

#### **4. Organisation de la prise en compte de l'accessibilité numérique**

Le sujet de l'accessibilité numérique est intégré au programme Numérique Responsable lancé par notre groupe à la fin de l'année 2019 par la filière Système d'Information et, un groupe de travail dédié regroupant des représentants de l'ensemble des Directions informatiques a été lancé en début d'année 2020. L'objectif de ce groupe de travail est de fournir aux différentes Directions informatiques du groupe, les outils permettant de créer des sites ou applications nativement accessibles ou d'améliorer l'accessibilité de ceux existants.

Depuis plusieurs années, l'ambition de Ayvens est que pour toute création de site ou application, les critères d'accessibilité numérique soient pris en compte à chaque phase du projet (de la conception au développement en passant par les tests utilisateurs).

#### **5. Ressources humaines et financières**

Moyens humains employés pour l'accessibilité numérique

Le référent accessibilité numérique de notre groupe est le responsable RSE du Département Transformation, Processus & Systèmes d'Information de la Direction des Ressources. Son rôle est de coordonner la production, le suivi et la mise à jour du schéma pluriannuel de mise en accessibilité et du plan d'action annuel au niveau de notre groupe.

Au niveau de Ayvens, une organisation a été mise en place avec la désignation d'un point de contact e-accessibilité. Celui-ci est chargé de l'élaboration du plan d'actions annuel de l'entité et du suivi opérationnel des actions de l'entité.

Budget

Les entités établissent leur budget annuel dédié à financer leur plan d'action.

## **6. Assistance et traitement des retours utilisateurs**

Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, un moyen de contact dédié sera précisé dans chaque déclaration d'accessibilité présente sur les sites ou applications afin de permettre aux utilisateurs en situation de handicap de signaler leurs difficultés.

## **7. Les mesures correctives**

A l'issue de chaque évaluation/audit de site ou application, un plan d'action (mesures correctrices, échéances, attribution des responsabilités par fonction ou département...) doit être établi pour corriger au plus vite les non-conformités bloquantes.

## **8. Action de formation et sensibilisation**

### **Formation**

Les populations cibles et leurs besoins spécifiques en termes de formation et sensibilisation sur la thématique de l'accessibilité numérique ont été recensés par les BU/SU qui établissent un plan de formation et de sensibilisation dédié à l'accessibilité numérique. Un e-learning général disponible en français et en anglais ainsi que des formations plus ciblées en fonction des métiers sont aujourd'hui disponibles et continueront d'être proposées aux collaborateurs du groupe. En 2024, ces formations seront à nouveau évaluées afin de voir s'il n'en existe pas de plus adaptées sur le marché.

### **Sensibilisation**

Des ateliers de sensibilisation à l'attention des membres des différentes directions (y compris la Direction générale) et d'autres destinés à un public plus large sont mis en place depuis 2020 et sont régulièrement organisés afin d'expliquer ce qu'est l'accessibilité numérique et ce qu'elle implique pour notre entreprise et son écosystème.

En sus, une Masterclass a été conçue par le Groupe sur le sujet de l'e-accessibilité afin de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs.

## **9. Processus de contrôle et de validation**

Ayvens est responsable de la réalisation des audits pour les sites et applications prioritaires sur son périmètre ainsi que de la publication des déclarations d'accessibilité de ces mêmes sites. Les audits sont réalisés en interne ou avec l'accompagnement de prestataires spécialisés externes référencés par notre groupe.

## **10. Plan d'actions annuel**

Le plan d'actions Ayvens est la synthèse des plans d'actions définis au niveau de chaque entités. Un bilan sera réalisé en fin de chaque année.